

Compte rendu CAPD Hors Classe et Compte Personnel de Formation 02/07/2019

Remerciements de l'IA-DASEN

M. Lavis remercie l'ensemble des élus du personnel pour la qualité et la teneur des échanges lors du CTSD et du CDEN. Les organisations ont assuré la réciprocité des ces propos. Le SE-UNSA a également signalé à L'IA-DASEN les retours très positifs des directeurs quant à sa présence lors de leurs réunions.

Maternelle :

- **Note de la DEGESCO sur l'obligation scolaire des enfants de 3 ans**

Le SE-Unsa est intervenu par rapport à la note DGESCO arrivée hier dans les écoles. Nous avons demandé des précisions quand à la scolarisation des élèves qui auraient 3 ans après le 31 décembre 2019.

Monsieur Lavis précise que seuls les enfants nés en 2016 feront leur rentrée en septembre 2019, excepté en REP et REP+ où certains enfants de 2017 pourront éventuellement être accueillis.

Le SE-UNSA déplore l'arrivée de cette note moins d'une semaine avant le départ en vacances. Il est techniquement impossible de mettre en place ces préconisations. Cette précipitation reflète la méconnaissance totale du fonctionnement de l'école de la part du Ministère et est ressentie comme un manque de respect des personnels.

L'IA-DASEN préconise de la souplesse à la rentrée. Même si l'obligation scolaire est la règle il devrait y avoir un formulaire départemental plus simple que celui annexé à la note de service pour permettre aux parents d'aménager le temps scolaire de leur enfant. Ce formulaire d'aménagement du temps scolaire devra être validé par le directeur et l'IEN.

Attention, inutile de faire passer tout de suite le formulaire donné dans la note de la DGESCO. L'IA va envoyer une nouvelle note plus précise et plus lisible. Il faut donc attendre cette nouvelle note.

- **Le SE-UNSA est intervenu pour évoquer la nécessité de faire évoluer les choses concernant les enfants atteignant leurs 3 ans entre la rentrée et le 31 décembre.**

En effet, dans nombre de communes, ces enfants ne peuvent être inscrits ni en garderie, ni en cantine, ni prendre les transports scolaires. Cela pose de grandes difficultés d'organisation pour les familles concernées. L'IA-DASEN est conscient qu'il faut faire évoluer les choses.

Section de Savoie

- **Rentrée des Petites Sections**

Le SE-UNSA est intervenu pour demander qu'un accueil échelonné des Petites Sections soit possible la journée de la rentrée afin que la première séparation se passe au mieux. L'IENA a accédé à notre demande en précisant que cet aménagement ne devait pas dépasser la première journée. Les Moyens et les Grands doivent quant à eux avoir une journée complète.

Les TRB non mobilisés et les enseignants en surnombre dans les circonscriptions pourront être mis à disposition des écoles maternelles, sur décision de l'IEN.

- **Assiduité scolaire :**

L'IA-DASEN insiste sur la nécessité de pointer les absences non justifiées que les enseignants doivent faire remonter à leur IEN. La mairie peut rappeler à l'ordre les familles concernées.

Formation continue

Le SE-UNSA demande que soient précisées les modalités de la formation pour la prochaine année scolaire et rappelle que les équipes ont besoin de temps de concertation. Il demande que les réunions de rentrée des directeurs ne se fassent pas sur la journée de pré-rentrée, qu'elles puissent être décomptées des animations pédagogiques et souligne que la gestion du PIAL risque d'être chronophage.

L'IENA reconnaît que la mise en œuvre de cette année fut difficile, notamment pour les animations pédagogiques. A la rentrée prochaine les 18 heures d'animations pédagogiques seront de nouveau centrées sur le Français et les Maths, conformément aux exigences ministérielles. Un certain nombre de guides sont attendus (la phonologie en maternelle, la grammaire au cycle 3...).

Concernant la journée de solidarité, 3 heures seront consacrées à l'analyse collective des évaluations CP CE1 6ème et trois heures seront laissées aux équipes pour le projet d'école.

Les deux demi-journées mobilisables pour des actions de formation (ex deuxième journée de pré-rentrée sera composée de 3 heures d'animations pédagogiques optionnelles obligatoires (déficience, organisation de la semaine de la maternelle, chemins de la mémoire, langues vivantes...) et trois heures seront laissées aux équipes.

Stages : l'administration a la volonté de proposer des stages : sur des problématiques récurrentes (à savoir le climat scolaire, le harcèlement, les élèves perturbateurs, l'éducation à la sexualité), sur l'accompagnement des T1, T2, T3 (enseigner en multi niveau ou en maternelle), sur le bien-être des enseignants (voix, troubles musculosquelettiques. Ils seront avec appel à candidature ou public désigné. Les collègues à 80% seront utilisés l'année prochaine pour le remplacement des décharges de direction des petites écoles. Ils ne seront donc plus mobilisables pour les actions de formation. La formation risque donc de diminuer l'année prochaine faute de remplaçants...

Section de Savoie

Classe exceptionnelle

La CAPD devant se tenir avant le 31 août, elle est programmée pour le lundi 8 juillet au matin. Il devrait y avoir 45 promotions : 40 au titre du vivier 1 et 5 au titre du vivier 2.

Organisation des PES

Le SE-UNSA demande à ce que les collègues complétés par un PES puissent choisir leurs jours de classe. L'IENA a confirmé qu'il y aurait deux cohortes cette année et que les enseignants devraient recevoir cet après midi un courrier leur signifiant qu'ils accueilleront un PES l'année prochaine. Ce courrier leur proposera de se positionner pour leurs journées en classe (lundi/ mardi ou jeudi/vendredi). N'hésitez donc pas à faire remonter votre préférence à votre IEN.

Parmi les 40 PES, 35 ont obtenu leur premier ou deuxième vœu école. Le rectorat leur adressera demain leur affectation.

INEAT / EXEAT

Pas de besoin identifié pour le département. Il faut attendre la phase d'ajustement pour la question des échanges terme à terme dans l'académie. Le SE-UNSA demande à ce que les situations particulières puissent être étudiées afin d'éviter aux collègues de demander des disponibilités, notamment dans un premier temps les échanges terme à terme dans les départements.

Compte rendu de rendez-vous de carrière

Le SE-UNSA déplore l'arrivée tardive de ces avis.

Réponse de l'administration : l'appréciation arrivera sous peu, les avis seront visibles d'ici la fin de la semaine.

Hors Classe

L'IA-DASEN rappelle que l'accès à la Hors Classe est légitime pour tous les enseignants ayant une carrière complète mais qu'il peut s'opposer à une promotion d'un collègue qu'il jugerait insuffisamment engagé au service de ses élèves et de l'Education. Il précise par exemple que la non-passation des évaluations nationales CP CE1, qui sont une obligation de l'enseignant, pourra être un motif pour refuser une promotion à la Hors Classe. L'IA-DASEN a regardé de près les appréciations « à consolider » et interrogé les IEN sur les motifs de l'appréciation. Cette année, aucun « à consolider » n'a motivé un refus de promotion.

Le SE-UNSA est intervenu pour dire qu'il faut être vigilant par rapport à ces collègues qui peuvent être en difficulté à un moment donné de leur carrière. Il est important de les accompagner. Le fait de ne pas promouvoir un collègue ne doit être qu'exceptionnel.

Dans le tableau d'avancement, il y avait 693 promouvables : 116 hommes et 577 femmes. L'IA propose d'appliquer un ratio hommes/femmes pour les promotions en fonction du nombre d'hommes et de femmes parmi les 693 collègues promouvables.

Avec 116 hommes promouvables, ceci représente 16% de l'ensemble des collègues.

116 X 16% cela fait 18 hommes promus et 96 femmes.

Le barème du dernier promu est de 150. Il y avait de nombreux collègues à égalité de barème.

La dernière collègue promue avait une AGS de 24 ans 11 mois et 22 jours.

Section de Savoie

4 collègues du tableau d'avancement avaient déposé un dossier de retraite. Ces collègues avaient été interrogés au préalable et seront interrogés de nouveau pour savoir s'ils souhaitent interrompre leur dossier de retraite pour bénéficier de leur promotion ou s'ils souhaitent maintenir leur départ.

Une liste complémentaire de 4 collègues a été ouverte. Ceux-ci pourront donc peut-être être promus à la hors-classe en fonction de la décision des collègues retraitables.

Le SE-UNSA est intervenu pour dire :

- Nous souhaiterions que le barème, même si celui-ci est national, intègre l'AGS comme élément principal du barème (au lieu de simple discriminant). Ceci permettrait de donner plus de poids aux collègues en fin de carrière.
- Nous souhaiterions qu'une attention particulière soit portée aux collègues en fin de carrière et notamment à ceux qui pourraient partir en retraite assez rapidement.
- Nous étions satisfaits que l'AGS soit redevenu le premier élément discriminant. Ceci avait été particulièrement injuste l'année dernière notamment pour les anciens collègues instituteurs.
- Nous continuons de demander que les appréciations (mises dans la précipitation l'année dernière) puissent être révisables à la demande des collègues. En effet de nombreux collègues ont été très affectés par des appréciations qu'ils jugent plus que décevantes et qui les pénalisent dans leur avancement.

De plus le SE-UNSA est intervenu pour dire qu'il n'était pas favorable à l'application du ratio stricto sensu. Tout en étant très attaché à l'égalité hommes/femmes, pour le SE-UNSA le fait de « sortir » des hommes du tableau d'avancement interpelle en termes d'équité de traitement entre collègues. A aucun moment les textes ne demandent d'établir un ratio. Ils précisent simplement qu'« il convient d'accorder une attention toute particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des promotions... ». De par cette proposition, l'IA propose donc de retirer 13 hommes du tableau pour promouvoir 13 collègues femmes placées plus loin dans le tableau d'avancement.

Le SE-UNSA est de nouveau intervenu pour rappeler que parmi ces collègues hommes, 3 avaient un barème supérieur. Parmi les 10 autres collègues hommes, même si le barème était identique aux collègues femmes réintégrées parmi les promus, il y avait de grosses différences d'ancienneté générale de service. Certaines dates de naissance nous laissent aussi perplexes : comment expliquer que des collègues potentiellement proches de la retraite puissent être retirés du tableau « au profit » de personnes ayant 10 ans de moins ? **Pour le SE-UNSA encore une fois, nous continuons de défendre l'égalité hommes/femmes. Pour ceci il faut permettre aux femmes en amont d'accéder à tous les types de postes sans avoir à choisir entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est malheureusement encore le cas, quand nous entendons dire que les postes de direction, les postes spécialisés ...sont incompatibles avec le temps partiel.** De plus, en conservant un tableau qui respectait le barème établi, ceci permettait la promotion de 27 hommes et 87 femmes, soit un ratio de 27% d'hommes, ce qui ne nous semble pas démesuré. **Enfin en continuant d'appliquer un ratio, dans quelques années il faudra enlever des femmes pour promouvoir des hommes bien plus bas dans le tableau... Cherchez l'erreur !!**

Section de Savoie

L'IA a décidé d'intégrer dans le tableau d'avancement les 3 collègues hommes ayant un barème supérieur. Ce qui fait donc 21 hommes promus pour 93 femmes.

L'IA a aussi proposé de promouvoir une collègue pour laquelle l'administration reconnaît avoir fait une erreur dans l'appréciation l'année passée. **Les élus du personnel souhaitent qu'il soit donc possible de réétudier certaines situations. L'IA précise qu'il est disposé à réétudier les situations que les IEN pourraient lui faire remonter. Si vous jugez avoir été victime d'une injustice dans votre appréciation, nous vous encourageons à le faire remonter à votre IEN et à nous tenir informés.**

L'IA a proposé de voter pour sa proposition de tableau d'avancement.

L'ensemble des élus se sont abstenus : 5 SE-UNSA, 3 SNUIPP-FSU

L'ensemble des collègues nous ayant confié leur dossier ont été prévenus nominativement. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Compte personnel de formation (CPF)

Il y a eu trois demandes, les trois sont accordées. L'administration prendra en charge uniquement le coût de la formation. Le Compte Personnel de Formation remplace le DIF et se prend sur le temps des congés scolaires.

L'administration précise que le budget alloué pour le compte personnel de formation est le même que celui de la formation continue...

Pour le SE-Unsa, ceci est inacceptable et il est important de ne pas priver les collègues de leur droit pour des simples raisons comptables...

Pour rappel, le CPF est accessible à tout le monde, il suffit d'en faire la demande en amont de la formation souhaitée. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information.